

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 15572 Numéro SIREN : 398 683 219 Nom ou dénomination : CABINET LEGUIDE

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2023 sous le numéro de dépôt 52962

Bilan Actif

Signé électroniquement le 06/07/2023 par
Alain Leguide

Bilan Actif	Du 01/09/2021 au 31/08/2022			Au 31/08/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 999	3 999		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	83 723	7 707	76 015	33 705
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 900		1 900	1 900
ACTIF IMMOBILISÉ	89 622	11 706	77 915	35 605
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	216 133		216 133	243 666
Autres	13 395		13 395	3 582
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	113 446		113 446	93 766
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	342 974		342 974	341 014
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	432 596	11 706	420 889	376 619

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/09/2021	Du 01/09/2020
	Au 31/08/2022	Au 31/08/2021
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 10 000	10 000	10 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	3 811	3 811
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	133 178	139 942
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-31 039	-6 764
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	115 951	146 990
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
- Auprès des établissements de crédit	108 671	117 152
Emprunts et dettes :		
- Financières diverses	13 548	10 400
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	79 842	18 251
Dettes :		
- Fiscales et sociales	96 753	83 826
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 125	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	304 938	229 629
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	420 889	376 619

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022 dont le total est de 420 889 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -31 039 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice, est de

Droit Individuel à la Formation :

A la date de clôture, les droits acquis au titre du droit individuel à la formation s'élèvent à heures.

Suivi de l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) :

Ce Crédit d'Impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution de leurs fonds de roulement. Nous avons en ce qui nous concerne, voulu faire porter l'effort sur les investissements et/ou sur l'amélioration du fonds de roulement, éléments qui permettront à l'entreprise de supporter mieux les difficultés économiques si elles se poursuivent ou de faire face à une éventuelle phase de croissance en cas de retournement de la conjoncture économique générale.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

CABINET LEGUIDE
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 877,89 euros
Siège social : 2 RUE TOURNEFORT
75005 PARIS 5
398 683 219 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 février 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 août 2021 s'élevant à - 6 764 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	- 6 764 euros
Report à nouveau antérieur :	139 942 euros
Solde	- 6 764 euros
Au compte "report à nouveau"	- 6 764 euros
S'élevant ainsi à 133 178 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 février 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signé électroniquement le 06/07/2023 par
Alain Leguide

